

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER

2019-44

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENESMES

Séance du 29 novembre 2019

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Date de convocation
15	14	12	21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BEDOILLAT Gérard, Maire.

Présents : MM. BEDOILLAT Gérard, LABAN Guy, BEDU Eric, Mmes TOUZET Sonia, BOURDIER Maryline, MORVAN Nathalie, COURCEL Claudine, BENARD Justine, MM. AUTISSIER Alain, BOURDEAU Stéphane, SANGLIER Claude, KARPOFF Fabrice.

Absents excusés : Mme AUCHAT Nelly (pouvoir à M. BEDOILLAT Gérard), M. LIMOUSIN Loïc (pouvoir à M. BEDU Eric)

Secrétaire de séance : M. BEDU Eric

Objet : Plans d'alignement

Actuellement le département mène une réflexion sur le maintien ou non des plans d'alignement. La RD n°73 (route de Châteauneuf et du Châtelet) concernée par ce plan, traverse notre commune. Il est envisagé d'abroger en partie le plan établi le 15/02/1878.

Le code de la voirie routière précise que les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal.

Le conseil municipal décide de ne garder que la partie située route de Châteauneuf, du PR25+876 au PR 25+905 côtés gauche et droit.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, G. BEDOILLAT

